

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 10-mai-2021

Date de révision 10-mai-2021

Numéro de révision 1

**Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

**Forme du produit** Mélange  
**Nom du produit** PG Professional\_Fairy TOUT EN 1 Plus (lave vaisselle)  
**Identificateur de produit** 91293766\_PGP\_CLP\_EUR\_SAW  
**Synonymes** C-91293766-002  
**Produit commercial** Produit commercial

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Réservé aux utilisateurs professionnels  
**Groupe d'utilisateurs principaux** SU 22 - Usages professionnels  
**Catégorie d'utilisation** PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

**Catégorie de produit** Dose unitaire pour lave-vaisselle

**1.3. Details of the supplier of the safety data sheet**

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** FRANCE  
Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)  
Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG  
PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique)  
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique)  
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)  
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

**Adresse e-mail**

Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com  
BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com  
customerservice@pgprof.com

**1.4. Emergency telephone number**

**Numéro d'appel d'urgence** France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59  
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245  
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

**Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Catégorie 1 - (H318)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine**

Aucune information disponible

**2.2. Label elements**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes  
Boire un peu d'eau pour diluer  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EUH208 - Contains Protease Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification  
Aucun composant PBT et vPvB.

**Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Substances**

Sans objet.

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	REACH registration number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	M-Factor (long-term)	M-Factor
Sodium Carbonate	497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>30	Eye Irrit. 2(H319)		
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	239-707-6	01-2119457268-30	5 - 10	Ox. Sol. 3(H272) Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)		
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	223-267-7	01-2119647955-23	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Irrit. 2(H319)		
Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2-propylheptyl) ether	166736-08-9	605-450-7		1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315)		
Trideceth-7	69011-36-5			1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)		
Protease	9014-01-1	232-752-2		<1	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Resp. Sens. 1(H334) STOT SE 3(H335) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

<b>Contact avec la peau</b>	une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Interrompre l'utilisation du produit. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Boire un peu d'eau pour diluer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed

<b>Symptômes/blessures après inhalation</b>	Toux. Éternuements.
<b>Symptômes/blessures après contact cutané</b>	Rougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.
<b>Symptômes/blessures après contact oculaire</b>	Douleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.
<b>Symptômes/blessures après ingestion</b>	Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements. Sécrétion excessive. Diarrhées.

#### 4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Voir la section 4.1.

### Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Extinguishing media

**Moyens d'extinction appropriés** Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion** Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 5.3. Advice for firefighters

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Aucune information disponible.

### Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

**Pour les non-secouristes** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.  
**Conseils à destination des secouristes** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2. Environmental precautions

**Précautions pour la protection de l'environnement** Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.  
**Méthodes de nettoyage** Déversements importants : pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

**Autres informations** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.4. Reference to other sections

**Autres informations** Consulter les sections 8 et 13.

### Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Precautions for safe handling

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter la formation de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

#### 7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

**Mesures techniques/Conditions de stockage** Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

**Produits incompatibles** Voir la section 10.

**Matières incompatibles** Voir la section 10

**Interdictions relatives au stockage mixte** Non pertinent.

**Exigences relatives aux locaux et aux lieux de stockage** Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2.

### Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Control parameters

**Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales**

Nom chimique	Numéro CAS	Switzerland	Belgium	France	European Union
Protease	9014-01-1	KZW: 0.00006 mg/m <sup>3</sup>			

**Niveau dérivé sans effet (DNEL) travailleurs**

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4			12.8 mg/kg bodyweight/day

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – inhalation, court terme – locale	Travailleur – cutanée, long terme – systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	10 mg/m <sup>3</sup>	48 mg/kg bw/d	16.9 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Sodium Carbonate	497-19-8		10 mg/m <sup>3</sup>
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	12.8 mg/cm <sup>2</sup>	5 mg/m <sup>3</sup>
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0		10 mg/m <sup>3</sup>

#### Consommateurs

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale	Consommateur – orale, court terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	10 mg/m <sup>3</sup>		

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – orale, long terme –	Consommateur – inhalation, long	Consommateur – cutanée, long terme

		systemique	terme – locale et systemique	– locale et systemique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	2.1 mg/kg bw/d	10 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, long terme – systemique	Consommateur – cutanée, long terme – systemique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	4.2 mg/m <sup>3</sup>	24 mg/kg bw/d

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Numéro CAS	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium Carbonate	497-19-8	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	0.035 mg/L	0.035 mg/L	0.035 mg/L
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	0.096 mg/L	0.01 mg/L	

Nom chimique	Numéro CAS	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées
Sodium Carbonate	497-19-8	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4			16.24 mg/L
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	42 mg/kg sediment dw	4.2 mg/kg sediment dw	58 mg/L

Nom chimique	Numéro CAS	Terrestre	air	Oral(e)
Sodium Carbonate	497-19-8	no data; no toxicity expected		
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	14 mg/kg soil dw		

### 8.2. Exposure controls

#### Contrôles techniques appropriés Équipement de protection individuelle

Aucune information disponible  
Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas d'utilisation professionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les conditionnements ménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les recommandations indiquées sur l'étiquette du produit.

#### Protection des mains

Non pertinent.

#### Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection de la peau et du corps

Non pertinent.

#### Protection respiratoire

Non pertinent.

#### Dangers thermiques

Non pertinent.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Information on basic physical and chemical properties

Propriété	Valeur/unités	Méthode d'épreuve/Remarques
Aspect	Poche double phase : poudre tachetée avec partie supérieure liquide	
État physique	Solide	
Couleur	coloré	
Odeur	Agréable	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
pH	Aucune information disponible	Solide 10 - 11.4, Liquide 6 - 8.5
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
<b>Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
<b>Inflammabilité</b>	Non pertinent	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme explosif car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés explosives CLP (Art 14 (2) )
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau	
<b>Coefficient de partage</b>	Indisponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	SADT > 75 °C	UN Test H.4
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
<b>Viscosité</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas un comburant – UN.O.1	

## 9.2. Other information

**Autres informations** Aucune information disponible.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Reactivity

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Chemical stability

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

### 10.4. Conditions to avoid

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Non pertinent.

### 10.6. Hazardous decomposition products

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

**Toxicité aiguë** Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	remplis. Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances dans le mélange**

Nom chimique	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Carbonate	497-19-8	2800 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw (US EPA 16 CFR 1500.40)	-
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	893 mg/kg bw (US EPA 1984)	> 2000 mg/kg bw (US EPA)	-
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	940 mg/kg bw (//OECD 401)	> 1650 mg/kg bw (//OECD 402)	-
Trideceth-7	69011-36-5	> 2000 mg/kg ( Rat )	-	-
Protease	9014-01-1	= 3700 mg/kg ( Rat )	-	-

**Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**Effets d'écotoxicité** Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques, ni comme entraînant des effets indésirables à long terme sur l'environnement.

**Toxicité aiguë**

Nom chimique	Numéro CAS	Poisson	Algues/végétaux aquatiques	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
Sodium Carbonate	497-19-8	300 mg/L (Lepomis macrochirus; 96 h)	-	200 mg/L (Ceriodaphnia sp.; 48 h)	-
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	70.7 mg/L (Pimephales promelas; 96 h)	-	4.9 mg/L (Daphnia pulex; 48 h)	-
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	195 mg/L (//OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	527 mg/L (//OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-

**Toxicité chronique**

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0			6.75 mg/L (US EPA 66013-75-009; Daphnia magna; 28)	200 mg/L (11 d)

				d)	
--	--	--	--	----	--

### 12.2. Persistence and degradability

#### Persistence et dégradabilité

Nom chimique	Numéro CAS	Persistence et dégradabilité	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Biodégradabilité
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0		22.9% BOD/COD; 5 d; //ISO 5815	6.7 % (Read across data on Etidronic acid; guideline not indicated; Iowa Farm Soil; CO2 evolution; 119 d)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
Sodium Carbonate	497-19-8	Non mesuré(e)	
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	Non mesuré(e)	
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	-3

### 12.4. Mobility in soil

#### Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	log Koc
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	16610

### 12.5. Results of PBT and vPvB assessment

#### Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Waste treatment methods

#### Déchets de résidus/produits non utilisés considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination. Pour manipuler les déchets, voir les mesures décrites en section 7.

#### Waste codes / waste designations according to EWC / AVV

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses  
15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### 13.2 Informations supplémentaires

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG

#### 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé



14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible  
 14.4 Groupe d'emballage Non pertinent  
 14.5 Polluant marin Non réglementé  
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC Aucune information disponible

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible  
 14.4 Groupe d'emballage Aucune information disponible  
 14.5 Polluant marin Non réglementé

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible  
 14.4 Groupe d'emballage Non pertinent  
 14.5 Polluant marin Non réglementé

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent  
 14.3 Non pertinent  
 14.4 Groupe d'emballage Non pertinent  
 14.5 Polluant marin Non réglementé

**ADN**

14.1 Numéro ONU Non pertinent  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent  
 14.3 Non pertinent  
 14.4 Groupe d'emballage Non pertinent  
 14.5 Polluant marin Non réglementé

**Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture**

**Législation de l'UE**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications** Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances** Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de REACH.

**soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

**Règlement (UE) n° 143/2011, annexe XIV, Substances soumises à autorisation** Ne contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH.

**Recommandations du CESIO** Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

**Autres réglementations, restrictions et interdictions** Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents). Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (CE) n° 1907/2006.

**Information sur les législations nationales**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

**Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**16.1 Indication des modifications**

**Date d'émission :** 10-mai-2021  
**Date de révision** 10-mai-2021  
**Remarque sur la révision** Non pertinent

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE : Estimation de la toxicité aiguë  
DNEL : Niveau dérivé sans effet  
EC50: Concentration calculée provoquant une réduction de 50% de la reproduction cellulaire  
IATA - Association internationale du transport aérien  
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test  
LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)  
OECD - Organisation de coopération et de développement économiques  
OEL : Limite d'exposition professionnelle  
PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet  
REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

**16.3 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Catégorie 1 Méthode de calcul

**16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

#### **16.5 Conseil en matière de formation**

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

#### **16.6 Informations supplémentaires**

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit.*

**End of Safety Data Sheet**